

## COMMUNICATION

Mesdames les directrices, Messieurs les directeurs,

Ce message a vocation à récapituler pour toutes les directions d'écoles, et pour la bonne information des DRAC, une série d'informations, dont vous avez pu recevoir certaines par ailleurs. Il concerne plus particulièrement l'accompagnement des étudiants.

Il est aussi destiné à vous remercier et à valoriser le travail fait collectivement (podcast internes au ministère à venir et transmission d'information à la presse spécialisée).

### **1/ Ecoles, et réseaux d'écoles, mobilisés pour assurer la continuité administrative, pédagogique, artistique et scientifique**

#### **Mobilisation**

Les 100 écoles relevant du ministère de la Culture, comme toutes les universités et grandes écoles, traversent une situation inédite qui mobilise toute la communauté de l'enseignement supérieur et de la recherche. Malgré les contraintes et la soudaineté, les écoles du ministère de la culture, parce qu'elles sont agiles et à échelle humaine, montrent et démontrent une dynamique collective, et une capacité d'adaptation inouïe. L'engagement et l'inventivité de tous les personnels, enseignants, chercheurs, administratifs et techniques, de documentation, ... au service des missions du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche sont à saluer. Le Ministre l'a lui-même souligné dans son [message diffusé](#) au sein du ministère.

#### **Transformation**

En un temps record, les écoles ont adapté les concours et des conditions d'admission en s'appuyant sur l'ordonnance du 27 mars 2020. C'était l'urgence car les futurs bacheliers étaient en cours de finalisation de leurs vœux lorsque le confinement a débuté.

Les directions d'établissements, avec les collèges et les associations d'écoles, préparent des aménagements des soutenances de diplômés et de leurs calendriers adaptés à la crise sanitaire, dans le respect de la qualité des formations et de l'égalité de traitement entre les étudiants. Nous travaillons ensemble avec l'objectif de conserver une cohérence dans chaque réseau d'établissements.

La continuité pédagogique a été recherchée dès le premier jour. Nos écoles ont su tirer avantage de l'ère du numérique pour construire, renforcer ou nouer des liens pédagogiques bouleversés. Elles ont exploité à leur maximum ou mis en place des moyens techniques pour les échanges dématérialisés, des plateformes de travail à distance. Grâce à diverses applications elles proposent des cours théoriques, des espaces de réflexion et d'échange, des lieux de diffusion artistique à distance. Des ressources documentaires sont proposées en ligne ou envoyées aux étudiants, etc.

Ce sont les équipes enseignantes et administratives, les intervenants artistes, les documentalistes, les responsables des systèmes d'information, et bien sûr les étudiants eux-mêmes qui, à distance mais ensemble, chaque jour, inventent ces nouveaux modes de transmission. Nous avons conscience de l'immense travail, du temps et de l'énergie, de la

fatigue aussi que représentent ces modes de formation dématérialisés, l'appropriation des outils, la construction de contenus, la fabrication des objets communicables, les montages audio et vidéo... Grâce à ces nouvelles proximités, et à la volonté quotidienne des équipes de leur donner vie, de maintenir le lien, les étudiants pourront valoriser le semestre en cours, lui donner du sens, et ces temps difficiles seront pris en compte pour assurer une bonne continuité aux parcours d'études.

Un retour d'expérience sera fait au sein des communautés des écoles, et il sera ensuite partagé au sein du ministère de la Culture. Car cette crise majeure ne doit pas seulement conduire à des réactions ou des ajustements de circonstance, elle doit permettre de réfléchir sur nos pratiques, nos méthodes, et aux évolutions que nous souhaiterions pour le rayonnement de nos formations et leur maintien permanent au meilleur niveau des innovations pédagogiques et culturelles.

Pour autant, si l'adaptation à la crise sanitaire permet d'appréhender et d'exploiter des modalités et des dimensions nouvelles, elle ne doit pas mettre en cause nos fondements pédagogiques, et notamment la culture du projet, et le rapport direct avec la matière et l'objet, qui restent notre bien commun et notre ambition.

## **2/ Le travail collectif avec nos partenaires ministériels et déconcentrés**

### **MESRI**

Depuis le début de la crise sanitaire, le ministère de la Culture a participé aux groupes de travail autour du MESRI qui, depuis la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche (ESR), a compétence en matière de coordination de l'ESR (Art. L 123-1 du code de l'éducation).

C'est dans ce cadre que les ordonnances pour répondre à la crise sanitaire ont été rédigées, et que le travail d'organisation a fait l'objet d'échanges avec toutes les écoles et leurs associations.

C'est dans ce contexte qu'il été demandé aux établissements de rester articulés à l'ensemble des dispositifs mis en place dans les sites universitaires, en lien avec les CROUS, et les recteurs chargés de l'enseignement supérieur et de la recherche. Cela vaut plus particulièrement quand ces écoles participent aux politiques de sites, ou qu'elles sont parties prenantes d'établissements expérimentaux. En plus des coordinations, des interactions et des projets pédagogiques et scientifiques, ce sont les solidarités matérielles et institutionnelles qui doivent être activées.

### **DRAC**

Nous vous rappelons, que les Directions régionales des affaires culturelles (DRAC), en lien avec les Préfets, et interlocuteurs privilégiés des établissements et structures culturelles, doivent être informées des décisions prises en situation d'urgence pour assurer la sécurité des lieux et des personnes. En tant que membres des conseils d'administration des écoles, notamment de celles constituées sous forme d'EPCC ou d'association, les DRAC sont également informées de la manière dont la continuité administrative et pédagogique est assurée.

Enfin les DRAC, compte tenu de leur expertise sur les filières et l'écosystème culturels, et du soutien qu'elles apportent aux projets artistiques émanant des écoles, sont attentives aux changements, reports, et bouleversements que cette période entraîne, notamment à l'impact sur les rémunérations artistiques liées aux événements reportés et aux préjudices subis par des artistes-auteurs, des commissaires d'expositions et autres professionnels indépendants.

### **Renforcement des dispositifs sociaux**

Le ministère chargé de l'enseignement supérieur a annoncé le renforcement des dispositifs de soutien aux étudiants dans le cadre de la crise Covid-19. Les notes et les éléments de communication vous ont été transmis. Il s'agit principalement de l'élargissement des aides via la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) qui permettront d'apporter des ressources de remplacement aux étudiants pour leurs besoins les plus urgents (santé, alimentation, TIC, pertes de rémunérations) et d'un abondement du budget alloué aux aides d'urgence appelées aides spécifiques.

En parallèle, un site internet (<https://www.soutien-etudiant.info/>) dédié à aider les étudiants à bien s'occuper de leur bien-être psychologique pendant la crise sanitaire du COVID-19 a été mis en place. Ils pourront y retrouver un ensemble de conseils ainsi qu'un répertoire des services de soutien psychologique pour tous et par académie.

### **Plus particulièrement MC**

Les étudiants culture, boursiers ou non, en difficultés financières peuvent recourir aux Crous et à ces aides spécifiques d'urgence. C'est le premier outil à actionner pour répondre aux situations les plus critiques. Vous trouverez à cet effet, en annexe, les contacts assurant les permanences dans les Crous de chaque académie.

- Les établissements bénéficiaires du reversement de la CVEC peuvent mobiliser une partie de ces crédits. Il leur revient de tenir une comptabilité rigoureuse des dépenses engagées afin de pouvoir les justifier lors de l'enquête annuelle du MESRI.
- Les établissements disposant d'un fonds de solidarité pourront également le mobiliser afin d'apporter une réponse immédiate aux demandes formulées par leurs étudiants.
- Les autres établissements, avec l'accord de leur conseil d'administration, peuvent décider d'aides d'urgence pour régler les situations les plus difficiles.

A titre de repère, nombre d'universités distribuent des aides individuelles comprises entre 200 et 300 euros permettant aux étudiants privés de leurs ressources habituelles de se nourrir ou d'honorer leur loyer.

Les Crous assureront la gratuité du loyer du mois d'avril pour les étudiants ayant quitté leur logement (en résidence universitaire Crous) et ce sans préavis. Pour en bénéficier, il est nécessaire qu'ils se signalent auprès de leur résidence. Cette mesure concerne les étudiants qui ont quitté définitivement ou temporairement leur logement au plus tard le 31 mars 2020. Attention ceux qui restent confinés dans leur logement universitaire, ou qui sont logé dans le parc privé, doivent s'acquitter du paiement d'avril. Ils peuvent donc rencontrer de réelles difficultés financières.

La baisse des ressources financières des étudiants peut être considérable. Elle peut être liée à la perte de leur emploi étudiant, à des annulations de cachet, à un soutien financier plus aléatoire de leur famille elle-même affectée par la crise,... Les équipes pédagogiques des écoles qui sont en lien direct au quotidien avec les étudiants, identifient des situations critiques, de santé, de précarité, d'isolement, ou de fracture numérique. Les directions des écoles établissent les relations avec les interlocuteurs utiles : universités, services sociaux, CROUS, DRAC, Ministère...

Le ministère prend en compte ce contexte particulier dans l'examen des demandes de FNAU (Fonds national d'aide d'urgence) qui n'ont pu être soumises au comité du 15 mars. Nous vous informerons au plus vite des montants d'aide que nous pourrions attribuer aux différents demandeurs ainsi que des modalités pratiques permettant ensuite de les leur verser sans délai.

Des étudiants en mobilité internationale sortante prolongent aujourd'hui leur séjour dans le pays d'accueil pour des raisons de confinement ou bien sont rentrés précipitamment en devant continuer à payer un loyer sur place. Nous vous invitons à considérer ces éléments dans l'attribution de l'aide à la mobilité internationale (Erasmus et/ou culture) dont ils bénéficient. En principe Erasmus+ a prévu de prendre en charge les coûts engendrés par des rapatriements anticipés ou des durées de séjour allongées, mais les délais de traitement seront peut-être incompatibles avec le caractère d'urgence de certaines situations individuelles.

Nous remercions toutes nos écoles qui construisent et font vivre des réseaux d'aide et de conseil, qui apportent les soutiens d'urgence et mettent à disposition des étudiants les moyens numériques indispensables aujourd'hui au lien pédagogique et social. Nous vous demandons de continuer à nous tenir informés de vos engagements et des impacts de la crise en matière budgétaires et de ressources humaines ainsi que de toute difficulté que vous ne pourriez traiter au niveau local.

Nous vous remercions pour votre engagement en cette période de crise et pour le sens des responsabilités que vous démontrez avec vos équipes et avec les étudiants. Ils sont à l'honneur de l'enseignement supérieur et de la recherche et des communautés d'enseignement supérieur et de recherche dans les domaines culturels et artistiques.

Le ministère de la Culture vous assure de sa solidarité et de son appui, avec un esprit résolument tourné vers la résolution pragmatique et concertée des problèmes.

Bien cordialement à toutes et tous,

Vos interlocuteurs correspondants du SG et des DG : Maryline Laplace (SG/SCPCI), Christian-Lucien Martin (DGCA/SDEESR), Frédéric Gaston ((DGP/SDESRA), et Florence Touchant, Didier Brunaux (DGCA), Isabelle Phalippon-Robert (SDESRA) , Astrid Brandt-Grau et Didier Alaïme (SCPCI)